

PROCES - VERBAL 6/2021

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021 A 20H00

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance installation des autorités du 17 juin 2021 et procès-verbal de la séance du 23 juin 2021	2
1. Communications	2
1.1. Communications du Bureau	2
1.1.1. Résultats des votations fédérales du 26 septembre 2021	2
1.1.2. Représentations et invitations	2
1.1.3. Lettres et pétitions	3
1.1.4. Motions, postulats et interpellations	4
1.2. Communications de la Municipalité	4
2. Ordre du jour	5
2.1. Assermentation de six nouveaux conseillères et conseillers	5
2.2. Election d'un membre suppléant pour compléter la Commission des finances	6
2.3. Election d'un membre suppléant pour compléter la commission de gestion	6
2.4. Election de deux membres pour compléter la Commission d'urbanisme	7

2.5.	Election d'un membre suppléant pour compléter la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	7
2.6.	Election de deux membres pour compléter la Commission des pétitions	8
2.7.	Election d'un membre suppléant pour compléter la Commission des pétitions	8
2.8.	Election du ou de la secrétaire suppléante pour la législature 2021-2026	9
2.9.	Préavis 13-2021 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil Communal pour la législature 2021-2026	10
2.10.	Préavis 14-2021 Autorisation générale de plaider	14
2.11	Propositions individuelles	15
2.11.1	Réponse de la Municipalité au postulat de M. Robin Carnello et consorts « Pully 2.0 pour un guichet virtuel »	15
2.11.2.	Motion interpartis « pour un plan climat à Pully »	16
2.11.3	Interpellation de Mme Jacqueline Reigner « Confiance numérique, cybersécurité et protection des données à Pully »	20
2.12.	Divers	23
2.12.1.	Nouveau chef de groupe pour l'UDC Mme Lena Lio	23
2.12.2	Pour des plages pulliérans conviviales, propres et écologiques M. Alexandre Machu	23

Le Président :

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, il est 20h00 et je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Madeleine Baumann, Valérie Bory Beaud, Simone Collet, Isabelle Farkas, Verena Kuonen, Géraldine Padez, Lucienne Vasserot, Sylvie Winkler, MM. Jean-Luc Duvoisin, Léo Ferrari, Remo Kuonen, Nicolas Leuba, Jean Loye, André Ogay, Jean-Marie Marlétaz, Bernard Thilo

Arrivées tardives : M. Mathias Fernandez

Le Président

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

La secrétaire :

Comme une partie d'entre vous siègent pour la première fois dans ce Conseil Communal, je leur souhaite d'ailleurs une cordiale bienvenue, je vous donne une explication concernant la manière dont se fait l'appel. Il ne se fait pas selon l'importance du nombre de sièges au Conseil par partis, il se fait dans l'ordre de présentation de la salle, donc pour moi, tel que je vous vois, je commencerai par la droite, puis au milieu et à gauche. La première personne qui est appelée est le ou la chef-fe de groupe et ensuite, selon l'ordre alphabétique.

Encore une chose, vu que l'on ne se connaît pas vraiment encore, ce qui serait bien sympathique, c'est que les personnes qui interviennent, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, aient la gentillesse de se présenter, de donner leur nom et d'enlever leur masque aussi. Merci.

Le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 76 membres présents. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenant l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 6 septembre, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, la bénédiction divine sur nos travaux.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public et le remercie de l'intérêt porté à la vie de notre Commune. Je rappelle que les dispositions sanitaires imposent aux membres du public la présentation d'un certificat COVID. Celui-ci n'est pas nécessaire pour les membres du Conseil communal et de la Municipalité. Le port du masque est obligatoire pour tout le monde.

Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie aussi les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre conseil.

Procès-verbaux des 17 juin et 23 juin 2021

Le Président :

Les procès-verbaux des séances d'assermentation du 17 juin et de la séance du 23 juin vous ont été adressés par mail les 27 et 30 septembre dernier, je remercie Mme Medana pour leur rédaction. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections ou des compléments ? Tel ne semble pas être le cas, les procès-verbaux sont adoptés d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

Je tiens à remercier notre secrétaire, Francine Medana, pour tout le travail qu'elle a effectué durant l'été afin que ce Conseil, ses membres et ses commissions puissent débiter cette nouvelle législature sous les meilleurs auspices. Je remercie aussi M. Stéphane Chevalier, responsable du greffe municipal, qui a veillé à la mise à jour des informations relatives au Conseil communal sur le site internet de Pully.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. RESULTATS DES VOTATIONS FEDERALES DU 26 SEPTEMBRE 2021

Le Président :

Au chapitre des communications du bureau, voici les résultats des votations du 26 septembre 2021, deux objets fédéraux ont été mis en votation, les résultats pour Pully sont :

**Objet 1 «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »
a été refusé à 68,52%**

**Objet 2 Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous)
a été accepté à 65,72%**

La participation a été forte avec près de 60% de participation.

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président :

J'ai eu le plaisir de participer :

- le 1^{er} août : Diane avec la fanfare de Pully. Rendez-vous à 4h30 devant la Maison puillérane afin d'accompagner la fanfare dans tout Pully et au-delà. Nous avons même participé à des incursions amicales à Paudex et Montchoisi, donc à Lausanne, où la fanfare est très bien accueillie. J'aimerais remercier la fanfare de Pully d'inviter traditionnellement la ou le Président du Conseil à cet événement, c'est une grande joie et probablement un des événements les plus marquants de cet exercice. Pour le moment je n'en suis qu'au début, mais c'était très marquant. Je salue également nos conseillers, Paul-Emile et Charles-Edouard Marchand qui sont également membres de la fanfare depuis un certain nombre d'années.

- le 30 septembre : Assemblée générale de l'entraide familiale Pully-Paudex-Belmont. J'ai été touché de voir à quel point cette association participe à aider et à apporter de la joie à nos familles et nos aînés, en particulier le groupe des tricoteuses qui confectionnent des couvertures pour les résidents des EMS et nos sans-abris qui vont dormir à la Marmotte. Ces tricoteuses ont été hyperactives durant le confinement et on ne peut que les remercier.

1.1.3. LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu en date du 6 septembre 2021 la lettre de démission de notre collègue Pierre-François Clerc, je vous en fais lecture :

« Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,
Je m'adresse à vous afin de vous informer de ma décision de quitter ma fonction de conseiller communal avec effet immédiat.
J'ai été fier de pouvoir participer à ce Conseil lors de ces six dernières années d'engagement et de contribuer au développement de notre ville. Je souhaite que les débats se poursuivent de façon fructueuse et que les nombreux défis auxquels Pully est confrontée trouvent une issue adaptée et mesurée.
Cette décision, à peine réélu, est le résultat d'une longue et difficile réflexion. Je souhaite à présent pleinement profiter du temps que ma situation de tout jeune retraité me procure. Je forme mes meilleurs vœux pour la suite de vos activités et vous adresse, Monsieur le Président, chères et chers collègues, mes cordiales salutations. »
Pierre François Clerc

Nous procéderons plus tard à l'assermentation de Monsieur Roland Dubois en remplacement de Monsieur Clerc qui n'était pas présent lors de la séance d'assermentation du 17 juin 2021.

Pour l'heure, je remercie vivement en notre nom à tous Pierre François Clerc pour son engagement au service de la collectivité et lui souhaite le meilleur pour sa retraite civile et politique.

J'ai reçu en date du 3 octobre 2021, la lettre de démission de notre collègue Yoann Favre, je vous en fais lecture :

« Monsieur le Président,
Quelques mois après avoir été réélu au Conseil communal, je dois pour des raisons professionnelles, démissionner du Conseil.
En effet, j'ai signé un nouveau contrat de travail en Valais qui prévoit une domiciliation proche du siège de la société. Cette opportunité professionnelle implique un déménagement et par conséquent la fin de ma participation à ce conseil.
Je regrette la courte durée de mon mandat et peut-être que, dans quelques années, je recommencerai la procédure en me portant de nouveau candidat.
Je tiens à remercier tous les conseillers pour leur esprit de camaraderie et je leur souhaite de bons débats suivis de bonnes décisions.
Ma démission prend effet le 7 octobre 2021 et je ne pourrai pas par conséquent participer à la commission ad hoc dans laquelle vous venez de me nommer.
Avec mes meilleures salutations. »
Yoann Favre

Nous procéderons à l'assermentation de son remplaçant ou de sa remplaçante lors de la séance du 3 novembre 2021.

Pour l'heure, je remercie vivement en notre nom à tous Yoann Favre pour son engagement au service de la collectivité et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle et politique, cette fois-ci au pays de Farinet.

1.1.4. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous aborderons sous le point « Propositions individuelles » de notre ordre du jour :

- une motion interpartis cosignée par Mme Anne Schranz (Les Vert·e·s) Steve Marion (Verts'lib), Frédéric Bründler (UP), Yassin Nour (PS) intitulée « Pour un plan climat à Pully »

- une interpellation de Mme Jacqueline Reigner (UDC) intitulée « Confiance numérique, cybersécurité et protection des données à Pully ».

Elle sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre assemblée.

- Vous avez également reçu la réponse au postulat Carnello et consorts intitulé « Pully 2.0 pour un guichet virtuel ». Ce point sera traité au chapitre « Propositions individuelles ».

Monsieur le Conseiller Bernard Sutter a proposé un Haiku afin d'égayer le début de notre séance, je vous en fais lecture :

« Politique, poétique, tu trafiques juste deux lettres. Oh le contrebandier ! »

Je remercie Monsieur le Conseiller Suter. Si vous souhaitez me transmettre un poème pour que j'en fasse lecture, je me prête volontiers à l'exercice, à condition qu'il ne soit ni long, ni injurieux.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Vous avez trouvé sur vos pupitres trois communications :

Communication No 09-2021 Bilan du financement de la distribution de l'eau potable

Communication No 10-2021 Boucllement du préavis No 09-2020 - Centre sportif de Rochettaz

Communication No 11-2021 Boucllement du préavis No 09-2009 - Crédit d'études pour les projets Plan partiel d'affectation « Ramuz-Tirage » et plan d'affectation « Tirage-Gare », réaménagement de la place de la Gare.

Monsieur le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou a-t-elle d'autres communications à transmettre ? Ce n'est pas le cas.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 6 septembre dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 13 et 14-2021 que nous traiterons tout à l'heure.

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Au point 1, Suite à la démission de M. Pierre-François Clerc, cela sera Monsieur Roland du Bois, de la liste UDC qui sera assermenté.

Au point 5, il s'agit de l'élection d'un membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) et non pas un membre, ceci est une erreur de notre part.

Nous avons par ailleurs reçu une candidature au poste de secrétaire suppléant du Conseil communal que nous traiterons au point 8 de notre ordre du jour.

Le point 8, devenant le point 9 et ainsi de suite.

Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou aurait une remarque à formuler ? Tel ne semble pas être le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuve la modification de l'ordre du jour de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'ordre du jour avec les modifications proposées est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Assermentations de six nouveaux conseillères et conseillers

Le Président :

Sept conseillères et conseillers n'étaient pas présents lors de la séance d'assermentation du 17 juin 2021, par ailleurs la démission de Monsieur Pierre François Clerc a déjà été annoncée et sa lettre de démission a été lue précédemment. Madame Sylvie Winkler est excusée pour cette séance.

Nous allons donc procéder à l'assermentation de :

Mmes Pauline Tafelmacher, Line Zolliker, et de MM. Philippe Clavien, Pierre-Marie Favre, Jean-Marc Sottas, Roland du Bois en remplacement de Pierre François Clerc.

Je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir conduire les nouvelles conseillères communales et nouveaux conseillers communaux devant la tribune et je prie l'Assemblée de bien vouloir se lever.

Mesdames et messieurs les nouvelles et nouveaux conseillères et conseillers communaux, je vais vous lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction, le texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre Règlement du Conseil. Après quoi à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : Je le promets.

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Pauline Tafelmacher ?

Je le promets.
 Mme Line Zolliker ?
 Je le promets.
 M. Philippe Clavier ?
 Je le promets. ?
 M. Pierre-Marie Favre ?
 Je le promets.
 M. Jean-Marc Sottas ?
 Je le promets.
 M. Roland du Bois ?
 Je le promets.

Mesdames et messieurs, a nom de cette Assemblée, je vous félicite, je vous souhaite bienvenue au sein du Conseil communal de Pully, que vous connaissez, pour la plupart, déjà et je vous prie de passer vers la secrétaire qui va vous transmettre votre brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Applaudissements.

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

Nous allons maintenant procéder aux compléments des élections du 17 juin 2021 nécessités par l'absence de nos collègues au sein des commissions devant être élues par ce conseil. Je rappelle une seule fois pour les points 2 à 7 de l'ordre du jour que, conformément à l'art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

2.2 Election d'un membre suppléant pour compléter la Commission des finances

J'invite le groupe UDC à présenter une candidature à ce poste.
 Qui demande la parole ?

Mme Lena LIO demande la parole :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jean-Marc Sottas pour ce poste.

Le Président :

Je remercie Mme Lena Lio pour cette présentation.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Jean-Marc Sottas est élu tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

2.3 Election d'un membre pour compléter la Commission de gestion

Mme Sylvie Wincker étant absente, ce point 3 ne sera pas traité.

2.4 Election de deux membres (PS et UDC) pour compléter la Commission d'urbanisme

J'invite le groupe PS a présenté une candidature à ce poste.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ :

Le Groupe socialiste a l'avantage et l'honneur de vous présenter la candidature de Mme Pauline Tafelmacher qu'on ne présente plus. Merci beaucoup.

Le Président :

Je vous remercie Mme Cuénoud González pour la présentation de Mme Pauline Tafelmacher.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, Mme Pauline Tafelmacher est élue tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

J'invite maintenant le groupe UDC à présenter une candidature à ce poste, même si vous l'avez déjà annoncé, Mme Lena Lio.

Mme Lena LIO demande la parole :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Roland du Bois. En sa qualité d'architecte, M. Roland du Bois est à même d'apporter une contribution utile aux questions d'urbanisme. Nous vous invitons donc à soutenir sa candidature. Merci.

Le Président :

Je remercie Mme Lena Lio pour la présentation de M. Roland du Bois.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Roland du Bois est élu tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

2.5 Election d'un membre suppléant pour compléter la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

J'invite encore une fois le groupe UDC à présenter une candidature à ce poste.

Mme Lena LIO demande la parole :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Roland du Bois au poste de suppléant de la CARI. Merci.

Le Président :

Je remercie Mme Lena Lio pour la présentation de M. Roland du Bois.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Roland du Bois est élu tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

2.6 Election de deux membres (UP et UDC) pour compléter la Commission des pétitions

J'invite le groupe UP à présenter une candidature à ce poste.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

L'Union Pulliérane a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Philippe Clavien en tant que membre à la Commission des pétitions. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Le Président :

Je remercie M. Robin Carnello pour la présentation de M. Philippe Clavien.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Philippe Clavien est élu tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

J'invite le groupe UDC à présenter une candidature pour ce poste.

Mme Lena LIO demande la parole :

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jean-Marc Sottas au poste de membre de la Commission des pétitions. Je vous invite à le soutenir chaleureusement. Merci.

Le Président :

Je remercie Mme Lena Lio pour la présentation de M. Jean-Marc Sottas.

Ya-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Jean-Marc Sottas est élu tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

2.7 Election d'un membre suppléant pour compléter la Commission des pétitions

J'invite le groupe PS à présenter une candidature pour ce poste.

Mme Odile CUENOUD GONZALEZ

Le Groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Line Zolliker. Mme Zolliker est nouvellement élue, elle est pulliérane depuis presque toujours et est très au fait de toute la politique communale. Merci pour le bon accueil que vous ferez à sa candidature.

Le Président :

Je vous remercie Mme Cuénoud González pour la présentation de Mme Line Zolliker.

Ya-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, Mme Line Zolliker est élue tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

2.8. Election du ou de la secrétaire suppléant.e pour la législature 2021-2026

Le poste de secrétaire suppléant est vacant depuis le 17 juin 2021 et la démission de M. Bernard Montavon.

Je rappelle les art. 11 et 12 de notre règlement, le conseil élit pour la durée de la législature son secrétaire et son secrétaire suppléant. Ce poste est donc nécessaire au fonctionnement du bureau et doit être repourvu. Si le secrétaire ou le secrétaire suppléant sont choisis en dehors du conseil, ils prêtent le serment prévu à l'art. 5. Le secrétaire suppléant peut-être élu à main levée. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement.

Y a-t-il des avis contraires concernant cette proposition ?

Je n'ai jusqu'à aujourd'hui reçu qu'une seule candidature à ce poste et j'invite le groupe les Vert·e·s à présenter une candidature à ce poste.

Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

J'ai l'honneur de vous soumettre la candidature de M. Quentin Roubaty au poste de secrétaire suppléant du Conseil. Ingénieur EPFL, spécialisé en ingénierie structurale, actif professionnellement dans la conception d'infrastructures de transport aux CFF, Quentin Roubaty est passionné par les chemins de fer et les enjeux de mobilité et du développement durable. Agé de 29 ans, il est le jeune père d'une petite fille née au début de cette année. Venu s'établir en 2020, membre des Vert·e·s, Quentin Roubaty s'intéresse au développement et à la vie politique de la Commune. L'art. 11 du règlement du Conseil prévoit que le secrétaire suppléant peut être choisi en dehors du Conseil, Quentin Roubaty ne siège pas au Conseil, mais il souhaite se rendre utile. Il est ainsi prêt à apporter sa modeste contribution en participant en tant que secrétaire suppléant aux travaux du Bureau du Conseil. Son esprit rigoureux, sa motivation et sa faculté d'adaptation au travail en équipe font de lui un candidat précieux pour ce poste et je vous recommande chaudement de réserver bon accueil à sa candidature. Merci.

Le Président :

Je vous remercie Mme Anne Viredaz pour la présentation de M. Quentin Roubaty.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Quentin Roubaty est élu tacitement selon l'art 12 al.3 de notre règlement et je l'en félicite.

Applaudissements.

Assermentation du secrétaire suppléant

Je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir conduire Monsieur le secrétaire suppléant devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

M. Quentin Roubaty, vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation

des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Quentin Roubaty ?

Je le promets.

Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du bureau du Conseil communal de Pully.

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

Je précise que Monsieur Roubaty n'étant pas membre de notre Conseil, il ne peut donc pas voter et qu'il siègera dans le public.

2.9. Préavis 13-2021 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026

Le Président :

Nous arrivons maintenant au point 9 de l'ordre du jour, préavis 13-2021 et j'invite M. Patrick Du Bois, Président de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission

M. Patrick DU BOIS

Pour commencer, je tiens à remercier notre Syndic, Gil Reichen, ainsi que Claude-Alain Chuard d'avoir pris le temps de répondre à toutes nos questions et surtout mes collègues de la commission, car notre séance a été cordiale et riche en échanges et propositions. J'en ai pratiquement fini. Je crois que les commissionnaires ont rapporté de manière complète sur ce qui s'est passé en commission, donc je ne tiens pas à paraphraser tout le préavis 13 qui était les autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026, on m'a dit : « vas-y Patrick, c'est facile ! ». Cela nous a quand même pris 2 heures, c'était fort intéressant, il y a eu plein de questions et ce n'était pas si évident. Mais, sans pour autant tout paraphraser, nous sommes arrivés à des amendements concernant les conclusions de ce préavis 13, concernant vous vous en doutez bien, cette clause de célérité, qui nous a pris pas mal de temps, il y a eu plein de questionnements et on a préféré amender l'autorisation 2, en retirant les points 1.2 et 1.4, afin que l'autorisation 2 fasse l'objet d'un préavis spécifique, pour que cette clause soit formellement exprimée.

Un autre point amendé, cela concerne l'autorisation 5, concernant les crédits d'étude. Il y a eu de grandes discussions concernant ces crédits d'étude. Crédits d'étude généralement qu'on retrouve dans un préavis, mais il y a certains crédits d'étude qui se perdent un petit peu comme ça, donc il y a cet amendement 4.2, qui demande que la Commission des finances, ainsi que le Conseil communal soient informés par voie de communication, dès lors que le bouclage d'un crédit d'étude ne fait pas l'objet d'un préavis.

Ainsi, je demande à cette Assemblée, j'invite le Conseil à accepter les conclusions amendées du préavis 13-2021, c'est-à-dire suppression des points 1.2 et 1.4 du préavis, ainsi que l'ajout du point 4.2, que la Commission des finances et le Conseil communal seront informés par voie de communication dès lors que le bouclage d'un crédit d'étude ne fait pas l'objet d'un préavis. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Patrick du Bois.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-t-il ou souhaite-t-elle s'exprimer ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière, de le manifester en levant leur carton orange.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, j'aimerais indiquer de quelle manière nous allons procéder. Le préavis est subdivisé en 6 sous-chapitres qui correspondent chacun aux six conclusions. Le préavis sera discuté dans l'ordre, chapitre par chapitre. Si au cours de la discussion sur l'un des chapitres, un amendement à la conclusion devait être proposé, et je sais qu'il y en aura, cet amendement sera discuté et mis aux voix avant de passer à la discussion sur le chapitre suivant. Une fois la discussion chapitre par chapitre épuisée, j'ouvrirai une discussion générale avant de passer au vote sur l'ensemble des conclusions du préavis. Y a-t-il une objection à cette manière de procéder ?

S'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire, je passe au premier chapitre :

Point 2 Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers, des actions ou des parts de société immobilières

Les conclusions s'affichent à l'écran.

Dans son rapport du 3 octobre 2021, la commission ad hoc a accepté à l'unanimité d'amender les conclusions de ce point en retirant les points 1.2 et 1.4.

Je vous rappelle l'art. 83 de notre règlement : les propositions de décisions portés devant le conseil communal peuvent faire l'objet d'amendements. Ils ne peuvent être mis en discussion que s'ils sont présentés au Président par écrit.

La teneur de l'amendement est affichée à l'écran, je vous en fais lecture :

de supprimer le point 1.2

- d'accorder à la Municipalité, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 5'000'000.00 (cinq millions de francs), en une ou plusieurs fois, avec l'accord préalable de la Commission des finances;

de supprimer le point 1.4

- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte spécial intitulé « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts sociales de sociétés immobilières nécessitant célérité et discrétion » dont le plafond est fixé à CHF 5'000'000.00 (cinq millions de francs).

La discussion est ouverte.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Mon intervention touche en fait l'ensemble des conclusions du préavis. Comme le rapport de la commission ad hoc ne le mentionne pas, comme il est de coutume de le faire, je tiens quand même à informer l'ensemble du Conseil que la Commission des finances a donné à l'unanimité un préavis financier positif aux conclusions du préavis13-2021. Ceci en application de l'art. 50 de notre règlement d'organisation. Merci M. le Président.

Le Président :

Je vous remercie, M. Briod, vous avez tout à fait raison.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole concernant ces amendements ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je ne sais pas si c'était le bon moment d'intervenir, mais c'était pour vous dire que la Municipalité se rallie à ces 2 amendements. En fait, la clause de célérité a suscité le débat qui était attendu, c'est normal, le débat était nourri, instructif et puis il nous a semblé préférable de renoncer pour l'instant à ces conclusions et, comme cela a été dit, de revenir avec un préavis spécifique sur cette clause, plutôt que de se lancer dans une rédaction approximative de conclusions, dans une séance de commission relativement longue. Voilà, le projet n'est pas abandonné, on a entendu les différents avis, une piste qui été invoquée et qui est mentionnée dans le rapport, c'est de confier cette délégation, non pas à la seule Municipalité, mais également à la Commission des finances du Conseil. Tout cela mérite encore quelques vérifications, notamment sur le plan juridique et légal, donc on reviendra avec un préavis plus complet aussi sur certains éléments, notamment le rôle de la Commission d'achats, on pensait que c'était de nature à rassurer le Conseil, visiblement ce n'était pas le cas, donc il faudra que l'on précise un petit peu le rôle de cette commission. Je vous remercie.

Le Président :

Je vous remercie, M. le Syndic.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est donc close.

Le vote sur les amendements laisse toujours entière liberté de voter sur le fond. Celles et ceux qui approuvent les amendements, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que les amendements sont adoptés.

Point 3 Autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales et d'adhérer à des associations et des fondations

Les conclusions s'affichent à l'écran.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

Point 4 Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Les conclusions s'affichent à l'écran.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

Point 5 Octroi de compétences financières dans le but d'engager des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif.

Les conclusions s'affichent à l'écran.

Dans son rapport du 3 octobre 2021, la commission ad hoc a accepté à l'unanimité d'amender les conclusions de ce point en ajoutant un point 4.2. L'amendement s'affiche à l'écran et je vous en fais lecture :

- la Commission des finances ainsi que le Conseil communal seront informés par voie de communication dès lors que le bouclage d'un crédit d'étude ne fait pas l'objet d'un préavis.

La discussion est ouverte, quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Gil REICHEN demande la parole :

Là aussi, la Municipalité se rallie à cet amendement. Ceci dit, j'aimerais quand même préciser que ces crédits d'étude qui ne feraient pas l'objet d'un préavis ne se perdent pas dans la nature, ils sont dûment comptabilisés et amortis dans l'année.

Le Président :

Je vous remercie, M. le Syndic.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Le vote sur les amendements laisse toujours entière liberté de voter sur le fond.

Celles et ceux qui approuvent l'amendement, je vous prie de lever votre carton orange.

Avis contraires ? Abstentions ?

C'est à une large majorité, moins une abstention, que l'amendement est adopté.

Point 6 Autorisation générale pour le placement de capitaux et de liquidités

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

Point 7 Autorisation générale pour l'acceptation de legs, donations et de successions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Nous arrivons au terme de l'examen de ce préavis. Avant de passer au vote sur les conclusions, j'ouvre une dernière fois la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 13-2021. Celles-ci sont affichées à l'écran de manière synthétique.

Je rappelle que les points 1 et 4 ont été amendés et acceptés avec ces amendements.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Vous venez d'approuver les conclusions du préavis 13-2021 à l'unanimité.

2.10. Préavis 14-2021 Autorisation générale de plaider

J'invite Monsieur Patrick du Bois à rester. Je le remercie ainsi que tous les membres de la commission ad hoc d'avoir examiné exceptionnellement les deux préavis ensemble. Le bureau a en effet décidé de nommer une seule et même commission pour examiner les préavis 13 et 14 puisque le préavis 14 porte également sur une autorisation valable pour toute la législature.

M. Patrick DU BOIS

Je tiens déjà à remercier cette Assemblée, les membres du Conseil, de leur confiance concernant le préavis 13.

Concernant le préavis 14, le débat a aussi été nourri et il est vrai qu'on concède à notre Municipalité l'autorisation générale de plaider pour toute la législature, ce qui évite à la Municipalité de demander chaque fois au Conseil l'autorisation de plaider, c'est une autorisation générale. La séance a été riche et dans notre rapport, il y a eu plein de questions concernant les litiges. Mais ceci ne fait pas partie de ce préavis. Il faut vraiment se concentrer sur cette autorisation. Par contre, ce préavis a été amendé, car la commission souhaitait avoir plus d'informations lorsqu'un litige a été jugé. Il nous paraissait important, qu'à la fin d'un litige, d'ailleurs cela appartient au domaine public, une fois que le litige est jugé. Nous souhaitons donc que la Municipalité nous fasse part donc de l'objet et du type de litige, que la Municipalité renseigne le Conseil si celle-ci était demanderesse ou défenderesse, la référence officielle du litige, afin qu'elle soit accessible, elle est accessible au public, les montants impliqués, bien sûr on les retrouve, ils ne sont pas cachés, mais qu'ils soient vraiment stipulés et l'issue du litige. C'est pourquoi, nous avons, mais là je m'avance, parce qu'après M. Le Président nous présente les amendements, mais c'est vrai que nous avons amendé le point 2 du préavis, je laisserai M. le Président le lire, cela m'évitera de le répéter et je demande donc au Conseil de suivre la commission ad hoc avec ce préavis amendé. Je vous remercie d'avance.

Le Président :

Merci, M. Patrick du Bois.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond.

Dans son rapport du 3 octobre 2021, la commission ad hoc a accepté à l'unanimité d'amender le point 2 des conclusions de ce préavis.

La teneur de l'amendement proposé est affichée à l'écran. Je vous en fais lecture :

2. conformément à l'article 16, deuxième alinéa du règlement du Conseil communal, d'inviter la Municipalité à rendre compte au Conseil communal, par voie de communication, lorsqu'une cause a été jugée, en indiquant de manière circonstanciée, l'objet du litige et ses conséquences, y compris financières pour la ville de Pully, ainsi qu'à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle aura fait de cette compétence.

La discussion est ouverte.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. Gil REICHEN, demande la parole :

En fait, je ne sais pas si cela se fait toujours de donner le point de vue de la Municipalité, mais je le fais très volontiers. La Municipalité se rallie à cet amendement. Je constate que ces quelques 20 dernières années, le fait de rendre compte de l'utilisation de cette autorisation dans le rapport de gestion n'a jamais posé la moindre question ou problème, mais c'est avec beaucoup de plaisir qu'on répondra au souhait de votre Conseil, si l'amendement est voté.

Le Président :

Je vous remercie, M. le Syndic.

Je ne voulais pas vous faire intervenir à chaque fois, mais je vous remercie.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Tel n'est pas le cas. La discussion est close.

Celles et ceux qui approuvent l'amendement, je vous prie de lever votre carton orange.

Avis contraires ? Abstentions ?

L'article amendé est adopté à une large majorité. Deux avis contraires.

Nous arrivons maintenant aux conclusions du préavis. La discussion est toujours ouverte.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ?

La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote sur ces conclusions.

Celles-ci sont affichées à l'écran.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous venez d'approuver les conclusions amendées du préavis 14-2021.

Je remercie M. Patrick du Bois et le prie de regagner sa place.

M. Patrick DU BOIS :

Je remercie la Municipalité pour son soutien et les membres du Conseil.

Applaudissements.

2.11. Propositions individuelles

2.11.1. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Robin Carnello et consorts

« Pully 2.0 pour un guichet virtuel »

Vous avez toutes et tous reçu la réponse de la Municipalité au postulat de M. Robin Carnello et pour rappel, dans sa séance du 14 février 2018, le Conseil avait décidé de la prise en considération immédiate de ce postulat avec renvoi à la Municipalité.

Monsieur Carnello souhaitez-vous prendre la parole, avez-vous un commentaire ?

M. Robin CARNELLO :

Permettez-moi, en mon nom personnel, ainsi qu'en celui de mes collègues, M. Meylan qui malheureusement ne siège plus parmi nous et M. Simos, qui est occupé actuellement à d'autres fonctions, de remercier vivement notre Municipalité pour la qualité de sa réponse, ainsi que les détails très clairs des tenants et aboutissants de la cyberadministration. C'est indéniable que la digitalisation est une tendance forte de notre époque. Nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à poursuivre dans son élan et à inscrire plus fortement son ambition, notamment dans son programme de législature, en particulier vis à vis du partenariat intercommunal qu'elle a initié et qui figure dans sa réponse. Nous l'invitons également à tenir régulièrement informée la population des nouvelles prestations disponibles en ligne, ainsi que des développements qu'elle souhaite entreprendre. En la remerciant encore une fois, je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Carnello.

2.11.2. Motion interpartis « Pour un plan climat à Pully »

Une motion interpartis cosignée par Mme Anne Schranz (Les Vert·e·s) Steve Marion (Verts'lib), Frédéric Bründler (UP), Yassin Nour (PS) nous a été transmise en date du 27 septembre 2021.

Cette motion a été reçue dans le délai règlementaire des 7 jours pour pouvoir être traitée ce soir conformément à l'art. 67 al. 2 de notre règlement.

Nous entendrons dans un premier temps, successivement, l'auteur de la motion puis la Municipalité, puis le Président sur la proposition. Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle de cette motion et nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur l'une des possibilités prévues par l'art. 68 al. 2 de notre règlement qui devra être choisie par les motionnaires. Soit, renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le soutient. Soit, prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité. Cette décision se prend, elle, à la majorité.

J'invite Mme Anne Schranz à nous présenter à la tribune cette motion.

Mme Anne SCHRANZ :

Je ne relirai pas l'entier de la motion, dont vous avez pu prendre connaissance assez tôt. Vous savez que la situation climatique et plus que préoccupante. Le Canton, qui n'est pas dirigé par des Verts, encourage les communes à s'engager pour répondre aux défis en matière de climat et de durabilité. C'est donc qu'il estime que cela est possible et que cela en vaut la peine à cette échelle communale. Cette motion vous invite donc à suivre l'exemple du Canton et celui d'autres communes vaudoises et de soutenir l'élaboration d'un plan climat pour Pully. Nous savons bien que la Municipalité n'est pas restée les bras croisés jusqu'à aujourd'hui. Mais ce plan, ainsi que les propositions de mesures énumérées dans la motion, lui permettrait de compléter son action et de la rendre plus visible et transparente face au Conseil communal et face à la population pulliérane.

Je vous rappelle la conclusion de la motion : son adoption par toutes celles et ceux qui, quelle que soit leur couleur politique, désire léguer aux générations futures, une commune solidaire et respectueuse de son environnement serait un pas de plus dans une direction vertueuse pour notre cadre de vie.

Le Président :

Merci, Mme Anne Schranz.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, si elle souhaite s'exprimer.

M. Gil REICHEN demande la parole :

La Municipalité a transmis au président du Conseil communal une appréciation juridique sur le statut de la proposition qui vous est soumise, qui conclut que cette proposition n'est pas une motion, au sens de la loi sur les communes. Sans vouloir allonger sur le sujet, vous aurez compris que la Municipalité est d'avis que la proposition devrait prendre la forme d'un postulat, et je ne peux qu'encourager les auteurs à suivre ce chemin formel. Ce constat n'est toutefois, en aucune manière, un artifice pour écarter cette proposition. En effet, la Municipalité n'est pas opposée au principe de l'élaboration d'un plan climat sur la base, par exemple, des outils mis récemment à disposition des communes par le Canton.

Vous le savez, la Municipalité élabore actuellement son programme de législature. Sans encore en connaître la forme définitive, il est évident et acquis, que la préoccupation environnementale y trouvera sa place. Même si l'intégration d'un plan climat, en tant que document, n'a pas été explicitement évoquée jusqu'ici lors de nos discussions, son contenu et ses ambitions seront certainement largement repris par la Municipalité qui peut d'ores et déjà s'y engager.

Je relève d'ailleurs que lors de la consultation des groupes politiques dans la perspective de ce programme de législature, l'élaboration d'un plan climat a été mentionnée. Alors, même s'il y a urgence climatique, il conviendrait de nous laisser une chance de réfléchir à la manière d'intégrer ce souhait dans notre programme.

Compte tenu de ce contexte, et encore une fois sans y être opposée sur le principe, la Municipalité vous recommande de rejeter la motion, pour le caractère trop contraignant du cadre qu'elle fixe, au-delà de l'aspect légal rappelé en préambule. Il nous paraît indispensable d'aborder ce sujet avec une certaine ambition bien sûr, mais en tenant compte également de nos moyens de mise en œuvre, tant humains que financiers.

La Municipalité vous recommande par contre d'accepter une transformation en postulat, qui contribuerait à alimenter les réflexions à venir, en gardant la souplesse nécessaire pour définir un contenu réaliste d'un tel document adapté à nos possibilités d'actions locales. Dans les deux cas, soit le maintien d'une motion ou la transformation en postulat, la Municipalité souhaite le renvoi à une commission, afin d'ouvrir une discussion sur le sujet avec l'ensemble des groupes politiques du Conseil, mais aussi pour que nous soyons en mesure d'expliquer les nombreuses actions déjà en cours et qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'un plan climat.

La Municipalité n'a en effet, comme cela a été rappelé par la motionnaire, pas attendu le débat de ce soir pour agir en faveur du climat, dans les domaines nombreux de l'énergie, de la mobilité, ou des aménagements urbains, la liste est longue et une séance de commission permettrait d'être plus explicite sur les mesures en cours. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

Pour rappel une motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. Je fais ce rappel parce que beaucoup de membres du Conseil sont nouveaux.

La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil. La motion est donc contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter

l'étude ou le projet de la décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.

Il m'incombe maintenant de m'exprimer sur la recevabilité formelle de cette motion. La motion m'a été transmise par écrit bien avant les 7 jours règlementaires précédant la séance du Conseil. Mais cette motion porte sur les compétences de la Municipalité et non pas de celles du Conseil elle n'est donc, selon moi pas recevable sur le fond. En revanche, si les motionnaires acceptent, de transformer cette motion en postulat, celui-ci est recevable puisque le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'un objet même s'il est des compétences de la Municipalité et non du Conseil.

Mme Schranz acceptez-vous cette proposition et de modifier les conclusions dans ce sens ?

Mme Anne SCHRANZ :

Les motionnaires acceptent cette proposition.

Le Président :

Merci, Mme Schranz.

Dans ce cas ce postulat est recevable sur la forme comme sur le fond.

J'ouvre maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, le postulat est donc considéré comme recevable par notre Conseil.

Nous pouvons donc passer à la discussion sur le fond.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR est en principe pour l'adoption d'un plan de mesures à court, moyen et long terme pour lutter contre les causes et effets du dérèglement climatique. Il est donc favorable au principe de l'élaboration d'un plan climat pour la Ville de Pully. Il constate que ces mesures doivent être réfléchies, avec comme objectif de déboucher sur des mesures concrètes, réalisables au niveau de notre Ville, tant sur le plan des ressources, y compris financières, que du timing. Elles doivent en outre être échelonnées en fonction d'une priorisation à définir. Le groupe PLR s'étonne qu'aucun de ses membres n'ait été approché pour participer à l'élaboration d'une telle motion devenue postulat, tant la problématique soulevée nous concerne tout autant que les signataires issus de divers partis de ce Conseil et nous ne pouvons laisser croire que le PLR serait absent de ces préoccupations climatiques. C'est d'ailleurs bien notre conseillère d'état, Christelle Luisier, ainsi que sa collègue, Mme Métraux, qui ont lancé le processus de plan climat pour les communes, comme le rappelle le texte des motionnaires et nous sommes donc parfaitement en soutien de ce projet. Il nous paraît par contre judicieux que les mesures soient d'abord réfléchies et élaborées par l'exécutif, comme cela vient d'être rappelé. Cela relève d'ailleurs de ses compétences. La Municipalité devra s'appuyer sur la boîte à outils créée et mise à disposition des communes par le Canton. L'élaboration d'un plan climat est un processus complexe, qui nécessite de procéder à des choix et de fixer des priorités. Le groupe PLR juge donc prématuré de dresser un catalogue de tous les possibles, tel que rédigé dans le texte qui nous est soumis et que ses rédacteurs veulent rendre contraignants par la voie de la motion. Nous demandons donc de requalifier ce texte en postulat, ce qui vient d'être fait, nous nous en réjouissons à ce niveau et vous l'aurez compris, nous sommes bien entendu pour le concept d'un plan climatique à

l'échelle communale, mais avec les nuances de la mise en œuvre. C'est pourquoi nous allons également demander que le postulat soit renvoyé à une commission pour que nous puissions prendre part aux discussions en lien avec ce sujet qui nous tient tout autant à cœur que les autres groupes représentés par les signataires. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Sébastien Fague.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer sur le fond du postulat ?

M. Patrick EPERON demande la parole :

Le groupe UDC soutient la proposition de la Municipalité de transformer cette motion en postulat, soutient aussi le renvoi à une commission et demande expressément que les conséquences financières de ces mesures climatiques soient analysées dès le début. Nous avons relevé dans la presse ce jour, qu'un plan climat genevois traduit en terme pullièran pourrait coûter à notre Commune 200 millions de francs sur 10 ans, si on appliquait le plan climat genevois à l'échelle pullièrane. Il s'agit là donc de dépenses considérables qui doivent faire l'objet d'un examen attentif. A ces conditions, le groupe UDC soutient donc la position de la Municipalité.

Le Président :

Merci, M. Patrick Eperon.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Romain HERZOG demande la parole :

Comme vous l'avez souligné que plusieurs d'entre nous étions nouveaux ici, c'est mon cas, sur la procédure en cas de motion, la concrétisation de l'art. 68 al. 2, est-ce que l'on peut partir du principe que dès lors que 20% des membres présents le requiert, le Conseil renvoie la motion ou le postulat à une commission. Indépendamment de la volonté des proposant ?

Le Président :

Indépendamment de la volonté des proposant. C'est une bonne remarque. Je me tournerai vers mes collègues qui ont été présidents, s'ils ont un avis sur ce sujet ? Vous souhaitez, M. Herzog faire une motion d'ordre et demander un vote directement sur le renvoi à une commission ?

M. Romain HERZOG :

C'est cela et cela permettrait de déterminer comment on fonctionne pour la suite de la législature dans ce genre de cas.

Mme Anne Schranz demande la parole :

Il y a deux possibilités : ou les postulants maintiennent et à ce moment-là, c'est facile d'aller à l'encontre s'ils n'obtiennent pas la moitié des votes des présents, ou comme cela va être le cas, les postulants acceptent volontiers le renvoi en commission et espèrent le soutien d'un cinquième des présents.

Le Président :

Mme Schranz, est-ce que vous voulez renvoyer ce postulat en commission ?

Mme Anne Schranz :

J'ai bien entendu tous les avis de la Municipalité et de nos amis libéraux, c'est bien volontiers que les postulants acceptent de renvoyer le postulat à une commission ad hoc.

Le Président :

M. Herzog, je pars du principe que formellement la motion d'ordre est acceptée par les motionnaires. Est-ce que cela vous convient ? M. Herzog, je vous propose d'écrire votre proposition par mail et on en discutera en séance de Bureau et pas dans le cadre de cette séance.

Pour l'instant on en est encore sur la discussion sur le fond.

La parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas, je vous propose donc de soumettre au vote la proposition de Mme Schranz qui est de renvoyer ce postulat en commission. Que celles et ceux qui soutiennent la proposition de renvoyer ce postulat en commission lèvent leur carton orange. Merci. On a largement un cinquième des votes. La proposition sera renvoyée en commission.

Merci, Mme Schranz, vous pouvez reprendre votre place.

2.11.3. Interpellation de Mme Jacqueline Reigner**« Confiance numérique, cybersécurité et protection des données à Pully »**

Nous avons également reçu une interpellation de Mme Jacqueline Reigner (UDC).

Elle sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre assemblée. Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Nous avons largement les 5 votes nécessaires. J'invite Mme Reigner à venir nous présenter son interpellation.

Mme Jacqueline REIGNER :

Nous apprécions tous l'évolution de la numérisation de la commune. Tous les citoyens de Pully ont accès facilement à tellement d'informations utiles sur pully.ch, on peut suivre les chantiers en cours, par ex. celui de l'av. de la Poste et de l'av. Reymondin, on peut s'informer des démarches administratives, lire les PV du conseil, le budget 2021 et tant d'autres informations culturelles ou sociales. D'autres communes suivent également cette même tendance, sans toutefois en avoir encore maîtrisé tous les risques. Ces derniers temps le sort s'acharne sur certaines communes et la presse relaie les faits : des données volées, un accès totalement bloqué par chiffrement et demande de rançon. D'autres sinistres ou cyberattaques encore. Il se trouve qu'une série de cyberattaques ciblent aussi les communes vaudoises. Suite à ces événements les habitants de Pully se posent des questions sur le niveau de protection de leurs données. Est-ce que le registre des habitants tenu par l'Office de la population et toutes les données très sensibles qui y sont rattachées sont bien sécurisées ? D'autres s'interrogent sur le site web et d'autres encore aimeraient savoir si toutes les données de gestion de l'administration communale ainsi que des accès réseaux avec les différents partenaires étatiques et privés sont sous contrôle. Tout récemment, j'ai été interpellée par des membres du conseil suite aux incidents graves dont on parle beaucoup, par exemple à Rolle, à la Fondation des Oliviers, chez Comparis notamment, sans parler de Facebook ou des Hôpitaux de Paris, et tant d'autres encore.

On s'inquiète de savoir si les mêmes incidents pourraient survenir dans le système d'informations de la Ville de Pully. Dès lors, au vu des préoccupations susmentionnées, et conformément à l'art. 70 « Interpellation » du Règlement de notre Conseil, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité, en la priant de bien vouloir renseigner le Conseil communal sur les points ci-après :

Première question : Est-ce que les données gérées par la Ville de Pully sont à l'abri des risques ? Autrement dit, avez-vous procédé ces derniers mois à une analyse des risques numériques ? Avez-vous un suivi permanent des vulnérabilités ? Est-ce que service informatique se fait accompagner par le Centre national de cybersécurité ou par des experts reconnus ?

Deuxième question : Est-ce qu'une ligne de conduite est clairement définie si un événement tel qu'une attaque par chiffrement des données a lieu ? En d'autres termes, est-ce que la cellule de crise est opérationnelle ? Est-ce que les équipes informatiques sont formées et entraînées à récupérer les données en cas de chiffrement ? Est-ce que la Municipalité est déterminée sur le paiement ou non d'une rançon ? Est-ce qu'un plan de communication est prêt pour informer, rassurer ou donner des consignes aux plus de 18'600 habitants de Pully ?

Troisième question : Quelles sont les grandes lignes des mesures de protection et de prévention prises actuellement par la commune de Pully pour protéger ses données et pour éviter une cyberattaque ou une fuite de données ? Ce qui peut se dire aussi, est-ce que les exigences de la LPD, loi sur la protection des données sont respectées ? Avez-vous procédé à un diagnostic de sécurité comme celui proposé par exemple, par Cyber-safe, un organisme indépendant à but non lucratif, en relation avec les communes ? Ou encore, est-ce qu'un SMSI, système de management de la sécurité de l'information, est en place et régulièrement suivi lors des séances de la Municipalité dont c'est la responsabilité ? Ou toute autre approche reconnue par les experts ? D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Le Président :

Merci, Mme Jacqueline Reigner.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité, si elle souhaite s'exprimer ?

M. Gil REICHEN demande la parole :

Je remercie Mme Reigner de nous avoir transmis le texte de son interpellation, ce qui me permet de y répondre immédiatement.

Je n'avais pas prévu de reprendre forcément point par point les trois questions que Mme Reigner nous a soumises, en plus elle a rajouté toute une série de sous-questions, auxquelles je ne répondrai pas dans le détail, mais j'espère que ceci vous donnera une idée globale de la cybersécurité de nos systèmes d'information.

La cyberattaque qui a affecté la Commune de Rolle ou d'autres entreprises, mais celle de Rolle en particulier en mai dernier a eu, comme vous l'avez vu, un très fort écho médiatique. Cela a suscité un certain nombre d'inquiétudes légitimes parmi les citoyens, mais aussi pour les autorités politiques, Municipalités et Conseils communaux ou généraux. Si ces craintes sont fondées, il faut toutefois rappeler que ce fléau n'est pas nouveau ; il fait l'objet d'un suivi régulier qui permet d'affirmer qu'il est malheureusement même en constante augmentation au fil des ans.

La Municipalité de Pully n'a donc pas attendu ces derniers événements pour prendre en compte les aspects sécuritaires dans la conception et la gestion de son système d'information. Ainsi, depuis de nombreuses années, la Ville dispose de son propre Service informatique, doté des compétences techniques nécessaires, et dont la mission est d'assurer la gestion et le développement de son système d'information, mais également

sa protection, car la sécurité est un travail au quotidien, en constante augmentation ces dernières années.

Bien avant les événements qui ont touché la Commune de Rolle, la Municipalité avait décidé de renforcer les compétences du Service informatique et sa capacité à répondre à l'augmentation croissante de la charge de travail, notamment celle liée à la sécurité, par l'engagement d'un nouveau collaborateur dès le 1^{er} novembre prochain.

Disposer d'une expertise interne nous permet de définir une stratégie sécuritaire cohérente et, surtout, d'en garantir le respect lors de la mise en place de nouveaux projets. Notre équipe est également apte à intervenir immédiatement et à prendre les mesures adéquates en cas d'incidents. Il ne suffit donc pas d'acquérir un système, des logiciels ou d'externaliser des prestations pour garantir la sécurité de façon appropriée.

Sans être exhaustif, notre stratégie, j'espère ne pas être trop technique, se base sur différents éléments, dont par exemple :

- une segmentation du réseau tant physique que logique et une communication entre eux uniquement si c'est nécessaire et pour les seuls protocoles de communication utilisés et indispensables au travers du firewall ;
- des droits d'accès limités pour les utilisateurs sans aucuns droits administrateurs ;
- des accès utilisateurs depuis l'extérieur via une double authentification au travers de machines virtuelles garantissant une imperméabilité entre notre système d'information et le système à partir duquel l'utilisateur accède ;
- une politique des comptes administrateurs extrêmement segmentée ;
- un suivi et une mise à jour régulière de nos équipements et logiciels en fonction des annonces faites par les constructeurs et éditeurs ;
- la mise en œuvre de différentes solutions de protection.

A l'ensemble de ces points s'ajoute bien évidemment la sensibilisation à la sécurité informatique de tous les utilisateurs qui doivent suivre chaque année une formation sur ces aspects. Cette démarche sera poursuivie en la combinant, comme nous l'avons déjà fait jusqu'ici à des tests qui permettent de vérifier le comportement des utilisateurs, non pas pour les culpabiliser, mais bien dans un but d'amélioration continue. Nous procédons également périodiquement à des tests d'intrusions, afin d'évaluer l'ensemble des mesures précédemment citées.

Fort de ce qui précède et compte tenu des informations détaillées obtenues sur le mode opératoire de la cyberattaque dont la Commune de Rolle a été victime, il est extrêmement peu probable qu'un scénario identique se produise chez nous. Cela ne signifie pas pour autant que nous soyons à l'abri d'une cyberattaque d'une autre nature, le risque nul n'étant définitivement pas de ce monde. En effet, si la sécurité informatique est une discipline qui consiste à protéger l'intégrité et la confidentialité des données, il s'avère qu'aucune technique n'est aujourd'hui capable d'assurer l'inviolabilité d'un système.

C'est la raison pour laquelle, notre responsable infrastructure s'informe régulièrement sur les nouvelles attaques connues et répertoriées dans le monde, au travers de différentes publications spécialisées, afin d'anticiper au mieux les éventuelles mesures nécessaires pour adapter notre protection. Compte tenu de ces éléments, la Municipalité peut affirmer avoir pris les mesures adéquates et proportionnées pour nous prémunir face aux risques de cyberattaque.

Cet effort sera inlassablement poursuivi, par le biais du Service informatique dont c'est la mission, afin d'adapter notre stratégie et nos équipements en fonction de l'évolution des risques connus et des méthodes des cybercriminels. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

Mme Reigner, est-ce que vous souhaitez vous exprimer ?

Mme Jacqueline REIGNER :

Je remercie beaucoup M. le Syndic, de ses réponses claires, circonstanciées et même techniques, j'espère qu'elles sont de nature à rassurer le Conseil et l'ensemble de la population sur la qualité de la protection des données gérées par la Ville de Pully. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Reigner. Je vous prie de regagner votre place.

2.12. Divers

Le Président :

Nous passons au dernier point de notre ordre du jour les « Divers ». A qui puis-je donner la parole ?

2.12.1. Nouveau chef de groupe pour l'UDC

Mme Lena LIO demande la parole :

Le groupe UDC a le plaisir de vous annoncer que M. Bertrand Yersin est le nouveau chef du groupe UDC de ce Conseil. Bertrand Yersin a 68 ans, il est pullièran depuis 1999. Il est entré au Conseil communal en 2020. Il est médecin, il a assumé le rôle de chef du Service des urgences du CHUV pendant 25 ans. Il est professeur de médecine d'urgence à l'Université de Lausanne. Il est aujourd'hui médecin-conseil de l'Académie de police de Savatan. Merci

Le Président :

Merci, Mme Lio.

Félicitations, M. Yersin.

A qui d'autre puis-je passer la parole ?

2.12.2. Pour des plages pullièranes conviviales, propres et écologiques

M. Alexandre MACHU demande la parole :

Les plages de Pully connaissent un grand succès durant les beaux jours et sont un lieu incontournable de notre commune pour profiter d'un cadre naturel exceptionnel, se détendre en famille ou pour se rencontrer entre amis. Cependant durant la période estivale, et devant l'afflux de visiteurs, nos habitants rencontrent des difficultés pour parquer leur vélo, trier leurs déchets et peuvent parfois subir les désagréments des barbecues sauvages. Ainsi, afin de préparer la prochaine saison et d'offrir une plus grande qualité de vie, le Groupe des Vert·e·s demande à la Municipalité s'il est possible d'étudier l'opportunité de :

- mettre en place des bacs de tri PET, alu et verre durant la saison estivale, ou même durant toute l'année ;
- d'installer des racks à vélo permettant le stationnement sécurisé des vélos à proximité des plages du sentier des Rives du Lac, il est en effet possible de se garer en voiture mais pas vraiment à vélo ;
- de sensibiliser les usagers au règlement d'utilisation des plages, voire à procéder à des contrôles ponctuels.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette question.

Le Président :

Merci, M. Machu.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je remercie M. Machu de m'avoir transmis sa question au préalable. Malgré cela, je ne suis pas en mesure d'y répondre ce soir, puisque cette question demande un minimum d'étude et surtout la coordination entre différents services de notre administration. Ce que je peux quand même vous dire et vous préciser, c'est que la Municipalité a déjà fait un gros effort pour permettre un parcage des vélos plus faciles au bord du lac, notamment en réorganisant toute la zone de parking pour les deux-roues à la piscine de Pully, qui permet de parquer 48 vélos, ce qui a été mis en place avant l'été et elle a également mis à disposition des racks à vélo au parking du Quai Milliquet, ainsi qu'au Port de Pully et vers le Restaurant du Port. Vous voyez que c'est un effort qui a commencé et qui va certainement également continuer, mais je me réserve de répondre à cette question lors d'un prochain conseil.

Le Président :

Merci, M. Zolliker.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Je vais donc clore cette séance.

Nous nous retrouverons donc le 3 novembre à 20h00 et je vous remercie de votre bienveillance. Bonne soirée.

Applaudissements.

Le Président :

La secrétaire :

Dimitri Simos

Francine Medana